

REPONSE D'EMMANUELLE DE GENTILI  
CONSEILLERE EXECUTIVE  
A LA QUESTION POSEE PAR MME MATTEA LACAVE  
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : Moyens à allouer au secteur Enseignement Supérieur Recherche

En application de la loi du 13 mai 1991 renforcée par la loi du 22 janvier 2002, la Corse bénéficie de prérogatives uniques en France en matière de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ainsi, qu'il s'agisse des lois générales ou de celles spécifiques à la Corse, toutes nous donnent la lourde responsabilité de mettre en œuvre la politique de formation du supérieur et de la recherche en Corse.

Il s'agit donc pour la CTC d'assumer **pleinement** ses compétences et de jouer **tout** son rôle, en conduisant cette politique vers plus d'efficacité, par la coordination, la mise en synergie des partenaires et des dispositifs, et surtout par la rationalisation de l'affectation des moyens.

En effet, s'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche, si l'Etat conserve la charge de l'homologation des diplômes et des titres, de l'attribution et du financement des postes d'enseignants, **la Collectivité Territoriale de Corse est pour sa part chargée d'établir et de voter la carte des formations et de la recherche et de financer la construction, l'équipement et l'entretien des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en Corse.**

L'exercice de cette compétence exige de la Collectivité Territoriale de Corse qu'elle envisage le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche avec le souci d'inscrire sa réflexion et son action dans un cadre de cohérence avec l'ensemble de ses politiques, car l'enseignement supérieur et la recherche sont des facteurs essentiels du développement économique, social et culturel :

Dans ce siècle qui débute, la compétition économique sera d'abord celle de la matière grise.

Comme vous l'indiquez, la place de la Corse dans cette compétition dépendra largement de la qualité de l'enseignement supérieur et de la Recherche qui y seront développés.

### **Les enjeux sont nombreux :**

- *Enjeu de la compétitivité du système d'éducation et de formation pour répondre à la demande sociale et culturelle et soutenir le développement régional*
- *Enjeu de l'égalité des chances devant la formation dans l'objectif d'accès à l'emploi*
- *Enjeu d'un aménagement équilibré et solidaire des territoires en matière de services collectifs et individuels.*
- *Enjeu de préservation et de développement de l'identité régionale en affirmant l'importance de la langue corse en tant que lien social,*
- *Enjeu d'un potentiel de recherche capable, non seulement d'éclairer le plus grand nombre sur les enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle, mais aussi de correspondre au besoin du tissu entrepreneurial pour tenter de lui apporter les réponses qui s'imposent,*

### **Et de manière générale :**

- *Enjeu du développement des connaissances et d'élévation du niveau de formation et de qualification des jeunes et des adultes*

Compte tenu de ces enjeux, la Carte de l'Enseignement Supérieur s'est traduite prioritairement par des choix de nature qualitative :

- définition et renforcement de certains pôles de compétence,
- meilleure utilisation des équipements existants,
- définition des orientations retenues dans les domaines de formation. (notamment le COM apprentissage ou encore le CPRDFP)

Pour cela, la CTC s'est engagée à ce que :

- la formation soit au service du développement et de l'épanouissement des ressources humaines,
- la formation soit au service du développement économique de la Corse,
- la formation soit au service de l'équilibre territorial et de la cohésion sociale »

Pour notre part, nous comptons scrupuleusement mettre en pratique ces fondamentaux de l'ex Plan Régional de Développement de la Formation transformé en CPRDFP **dont certains sont malheureusement demeurés à un stade purement théorique :**

Bien sûr, les besoins de l'économie doivent être pris en compte mais, pour notre part, **nous serons en même temps extrêmement attentifs à l'égalité des chances des individus devant la formation et l'insertion professionnelle.**

La Collectivité Territoriale de Corse a ainsi organisé son action depuis 2 ans autour des axes suivants:

**1 Une gouvernance à rénover.**

**2 Une offre d'enseignement supérieur innovante et adossée à l'emploi,**

**Une véritable prise en compte des problématiques de la vie étudiante avec, notamment, la mise en œuvre d'un plan de lutte contre la précarité,**

**3 Une recherche à intégrer au réseau des acteurs du développement**

**- Un continuum recherche - valorisation - transfert de savoir à cultiver**

**- Un dialogue entre science et société à renforcer**

Aujourd'hui nous ne voyons aucune raison de ne pas poursuivre dans cette voie, mais en donnant un véritable sens à ces réorientations, en les déclinant en mesures véritablement opérationnelles, elles mêmes inscrites dans un calendrier réaliste.

C'est dans cet état d'esprit que nous nous sommes déjà attachés dans l'urgence à mettre en œuvre un plan d'urgence destiné à l'amélioration des conditions de vie étudiante.

C'est toujours dans cet d'esprit que nous nous sommes attelés au travail de restructuration des directions et services de la Collectivité Territoriale de Corse.

En effet, concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche, le bilan de l'ancienne mandature faisait apparaître des donneurs d'ordre et une production disparate, au sein même de la CTC, posant la question du chef de file.

Cette question est aujourd'hui quasiment réglée avec le regroupement, sous l'égide de la Direction de l'Enseignement Supérieur, de tout l'enseignement supérieur avec son apprentissage et sa formation continue, et de toutes les activités de recherche et d'innovation.

-Revalorisation des quotités à destination des doctorants et post-doctorants

- Soutien volontariste à la vie étudiante.

- Identification d'un chef de file en matière de recherche et de développement, (prise en charge des projets de R&D tels que MYRTE, PAGLIA ORBA, STELLA MARE, ou encore CORSIC'AGROPOLE) mais aussi de transfert des savoirs et de valorisation allant jusqu'au dépôt du brevet et plus largement la protection intellectuelle des productions des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je me permets de vous joindre un bilan succinct certes mais sincères des avancées réalisées depuis 2 ans :

**- AXE 1 GOUVERNANCE :**

Mise en place d'un Comité Consultatif dédié : le CCESR et de ses groupes de travail qui fonctionnent et se réunira en assemblée plénière dès la rentrée.

Participation à la mise en place de la SRI (les mesures relevant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont quasiment toutes réalisées).

Co-rédaction du COM apprentissage et du CPRDF.

Co-rédaction à l'actualisation du schéma des formations sanitaires et sociales de Corse.

## **- AXE 2 OFFRE D'ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE :**

Développement de la formation continue sur bassins d'emplois à Ajaccio, Bastia, Balagne, Porto-Vecchio, Sartène.

Développement de l'apprentissage dans le supérieur. CFA académique, CCI 2A, IMF, CFA Universitaire avec ouvertures de nouvelles sections. (Multiplication par 3 des effectifs en 2 ans).

Formations sanitaires et sociales : Meilleure prise en compte du LMD infirmier avec l'Université et les deux IFSI de Corse.

1. Lancement d'une formation menant au DEASS « Assistantes Sociales », dispositifs d'aide à l'installation des médecins.
2. Validation d'un quota pour la formation de kiné à Corté.
3. Prise en compte d'une formation pour cadres infirmiers,
4. Formation d'infirmiers en réseau en milieu rural.

Actualisation de la carte des formations universitaires en lien avec le post-bac des lycées.

Mise en place des cursus d'excellence à l'Université.

Prise en compte des besoins d'équipement du post-bac Ajaccien des lycées.

En matière de soutien à la vie étudiante :

1. Multiplication par trois du nombre de bourses de mobilité offerte (via une mobilisation accrue du FSE).
2. Mise en place du plan d'aide à la réussite étudiante (700 000 €/an) en liaison avec le CROUS de Corse.
3. Lancement d'une mesure « Mutuelle » pour tous les étudiants du post-bac.
4. Ouverture du dispositif des bourses d'excellence à un nombre accru d'étudiants.
5. Mise en place effective de la gratuité des transports ferroviaires pour les étudiants du supérieur (mesure déjà votée).

Mise en place avec l'Université de dispositifs d'innovation pédagogique financés avec du FSE.

## **- AXE 3 : LA RECHERCHE et DEVELOPPEMENTS :**

Développement de tous les projets de recherche inscrits à la nouvelle mesure 1.3.3 à instruction Direction de l'Enseignement Supérieur.

Développement des premiers brevets.

Soutien à l'Ecole Doctorale et à la cellule de valorisation

Signature d'une convention cadre en matière de CSTI et multiplication des opérations effectuées, identification d'une tête de réseau en la matière.

Développement de synergies entre projets de recherche et acteurs économiques :

Augmentation des aides allouées aux doctorants et post-doctorants. (Multiplication par 2 des CDD dédiés).

Développement de liens avec des équipes et des centres nationaux.

Convention INES/INSEM CEA/Université : 12 chercheurs mis à disposition.

Au-delà des 150 postes obtenus par l'Université, partenariat avec mise à disposition de chercheur est en cours avec : Le BRGM, l'IFREMER, l'INRA, le CNRS.

**Comme vous pouvez le constater le travail a été intense et l'effort reste maintenu, et je sais pouvoir compter sur mes services pour poursuivre et approfondir le sillon.**

**Les moyens auxquels vous faites référence sont des crédits obligatoires, exception faite de certaines mesures d'aides au mérite ou sur critères sociaux à destination des étudiants.**

**La CTC ne compte pas, après avoir renoué un climat de confiance et provoquer les partenariats auxquels vous faites allusion, briser ce qu'elle a construit.**

**Par conséquent, les besoins financiers cités seront bien évidemment alloués aux établissements concernés, des consignes ont été pour cela clairement adressées aux services.**

**Je vous remercie de vous inquiéter dans le contexte difficile que vous connaissez, mais je tiens à vous affirmer que vos inquiétudes, certes légitimes, sont pour autant totalement infondées.**